



CODEV du Gard rhodanien

Compte-rendu de la Commission Environnement du 12 avril 2023 à 18 heures

Présents :

Anne BARBUSSE, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Violette BOUZON, Joëlle CHARPAIL, Jean-Pierre CHARRE, Jean-Yves CHEMIN, Nicholas COOTE, Sylvie COSTE, Jean-Philippe DANCAUSSE, Sylvie DICHANT, Dominique GRIOTTO, Jean-Georges HECKENROTH, Flamina KUNG, Thierry PERRIN, Lionel SATOUF

Excusés : Michel BASSAGET, Natacha BEN SAID, Corinne CANCEL, Bertrand PHILIPPE

Absents : Florence CLAP, Jean-Louis COUNIL, Louis ESPARZA

La commission accueille deux nouveaux membres : Sylvie DICHANT et Jean-Georges HECKENROTH. Un tour de table de présentation est réalisé.

- Groupes de travail :

3 groupes de travail sont créés sur les thématiques suivantes :

- L'eau, animé par Flamina KUNG (7 membres)
- Les déchets, animé par Sylvie COSTE (6 membres)
- La transition écologique, animé par Anne BARBUSSE (6 membres)

Voir tableau joint en annexe.

- L'eau :

- **Alerte sécheresse :**

Un mois après le classement en vigilance sécheresse de l'ensemble des communes du Gard, Marie-Françoise Lecaillon, préfète du Gard, a réuni le comité de la ressource en eau le vendredi 7 avril pour faire un point sur la situation hydrologique du département.

Le mois de mars est le 3^{ème} mois consécutif avec des précipitations largement en dessous de la normale. Les nappes sont à des niveaux relativement bas pour la saison et les débits des cours d'eaux, en l'absence de pluies, restent faibles, voire très faibles sur la plupart des bassins, et particulièrement sur celui de la Cèze entre Bessèges et Bagnols-sur-Cèze. Certains cours d'eaux secondaires présentent déjà des assecs. Par ailleurs, Météo France n'annonce pas de pluies significatives pour les prochains jours alors que la campagne d'irrigation des cultures débute.

Compte tenu de l'ensemble des données recueillies, la préfète du Gard a décidé de placer l'ensemble du bassin versant de la Cèze en « alerte » et de maintenir la « vigilance sécheresse » sur le reste du département.

Sur les communes en situation de vigilance, il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière raisonnée. L'enjeu est de préserver la ressource pour les semaines à venir et retarder la prise de mesures plus restrictives.

Sur les communes en situation d'alerte, sont interdits :

- le remplissage des piscines privées,
- le lavage des voitures,

- le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert,
- l'irrigation agricole et des jardins potagers tous les jours entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte).,
- l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément), des terrains de golf et des espaces sportifs (stades), entre 8h00 et 20h00.

Il est rappelé que des arrêtés municipaux de restriction d'usage de l'eau peuvent être pris à la discrétion des maires, notamment si des inquiétudes apparaissent en matière de continuité de l'alimentation en eau potable pour les prochaines semaines.

Un nouveau point de situation sera réalisé dans une quinzaine de jours, afin d'évaluer la nécessité de renforcer ces mesures de restriction.

Il semblerait que l'information ne soit pas forcément bien reçue par tous. Il est souhaité que tous les moyens de communication soient utilisés et pourquoi pas l'automate d'appel utilisé en cas de risque majeur (CEDRALIS).

En cette période de manque d'eau, le projet d'irrigation viticole des 3 châteaux est fortement critiqué.

○ **Plan gouvernemental « 53 mesures pour l'eau »**

Voir dossier de presse joint en annexe.

○ **Indicateurs de performance du réseau de l'Agglomération**

Voir les tableaux joints présentant l'indice linéaire de perte et l'indice de rendement du réseau.

Pour l'année 2021, le taux moyen de rendement du réseau est de 63,42%, avec des variations importantes entre les communes (de 49,5% à 87,99%).

Dans le cadre du plan gouvernemental, 170 « points noirs » ont été relevés pour lesquels les pertes d'eau dans les réseaux de distribution atteignent 50 %. Des subventions seront accordées pour résorber ces fuites. L'Agglomération du Gard rhodanien est concernée pour la seule commune de Vénéjan qui affiche un taux de rendement de 49,5%.

○ **Travaux prévus pour 2023 et prix de l'eau**

Le budget 2023 prévoit 9.156.500€ de travaux pour l'eau potable et 6.254.500€ pour l'assainissement.

Pour financer ces travaux, une augmentation du prix de l'eau est nécessaire et afin de ne pas trop concentrer les augmentations sur les communes nécessitant de gros travaux, les maires ont accepté d'appliquer une solidarité en répartissant plus équitablement les surcoûts.

○ **Plaquette « les bons gestes éco pour consommer moins d'eau »**

Au quotidien, la consommation moyenne en France est d'environ 150 litres par jour et par personne (130 en Allemagne, 250 en Italie, 450 aux USA).

La recommandation de l'OMS est de 100 litres.

Il est rappelé que la consommation d'eau se répartit comme suit :

- | | |
|----------------------|------|
| - Agriculture | 45 % |
| - Usages domestiques | 25 % |
| - Énergie | 20% |
| - Industrie | 6% |

Dans les usages domestiques, le 1^{er} poste de consommation est la salle de bain avec environ 60 litres par jour et par personne. Le second poste concerne les toilettes avec 30 litres, puis le linge et la vaisselle avec 15 litres.

La boisson ne représente que 1% de la consommation domestique totale.

Pour atteindre la recommandation de l'OMS, il convient de changer nos habitudes par des gestes raisonnables et écoresponsables.

A la demande de l'Agglomération, le groupe de travail sur l'eau a étudié la proposition de plaquette et y a apporté plusieurs modifications.

- **Transition écologique :**

○ **Informations sur le copil transition écologique (COT) du 2 février**

Le compte-rendu et le diaporama présenté ont été transmis à tous les membres de la commission par mail du 15 février.

○ **Fresque de la sobriété du 17 avril**

L'agglomération du Gard rhodanien s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de sobriété en partenariat avec la Clean Tech Vallée et organise un atelier de travail destiné à réaliser une fresque de la sobriété le lundi 17 avril 2023 à 18h à l'office des entreprises.

Pilotée par plusieurs animateurs et par la Clean Tech Vallée, l'objectif de cette fresque est d'identifier de façon ludique et gratuite les actions rapides et peu coûteuses à mettre en œuvre pour limiter l'impact de la crise énergétique et anticiper le monde de demain qui nécessitera des efforts de sobriété.

Cet événement de sensibilisation et de formation est ouvert aux élus du territoire, aux personnels municipaux, aux éco délégués et leurs professeurs ainsi qu'aux membres du CODEV de la commission Environnement.

○ **Plaquette « Plan de sobriété énergétique »**

A la demande de l'Agglomération, le groupe de travail sur la transition écologique a étudié la proposition de plaquette et y a apporté plusieurs modifications.

- **Ordures ménagères :**

○ **Point sur la mise en place de la redevance incitative**

Concernant les résultats, le 1er bilan entre le 1^{er} trimestre 2022 et le 1^{er} trimestre 2023 est le suivant :

- Ordures ménagères : - 21 %
- Emballages : + 24 %

Le taux de refus moyen est de 27 %.

Pour information, les agents ont distribué 740 composteurs individuels depuis le 1er janvier.

Il est proposé d'organiser un RDV avec les élus et les responsables du service des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.